

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2024-403 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**Sur la commune de La Flotte**  
**Pour réaliser des travaux d'élagage et de tonte**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**LA VERDINIÈRE**

**ZONE ARTISANALE DU FOND DU MARAIS**

**17590 RIVEDOUX PLAGE**

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réaliser des travaux d'élagages et de tonte, des accidents et encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur la commune de La Flotte,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Du mercredi 01 janvier 2025 à 8h00 au mercredi 31 décembre 2025 à 18h00**

La circulation et le stationnement de tout véhicule pourront être interdits sur la commune de La Flotte pour réaliser des travaux d'élagages et de tonte par « LA VERDINIÈRE » Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

**ARTICLE 2** : "La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « LA VERDINIÈRE »

**ARTICLE 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4** : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- LA VERDINIÈRE

Fait à La Flotte, 10 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

